



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°AO/Z00/DBA/016/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SURPRESSEURS SUR LA BACHE A
EAU DE L'IMMEUBLE TOUR ET DU BATIMENT R+12 DU SIÈGE DE LA BCEAO A
DAKAR**

AVRIL 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et l'installation de surpresseurs sur la bache à eau de l'immeuble Tour et sur le réseau d'eau sanitaire du bâtiment R + 12 du Siège de la BCEAO.

2. Allotissement

Le marché est réparti en deux (2) lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Fourniture et installation du surpresseur sanitaire sur la bache à eau de l'immeuble Tour ;
- Lot 2 : Fourniture et installation du surpresseur sur le réseau d'eau sanitaire du bâtiment R + 12.

3. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4. Visite des lieux

Une visite des installations existantes aura lieu le **lundi 16 avril 2018** au Siège de la BCEAO. Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les nom et prénoms de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdba@bceao.int, avec copie au courrier.zdpat@bceao.int, au plus tard le **vendredi 13 avril 2018 à 15h**.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de surpresseurs sur la bêche à eau de l'immeuble Tour et sur le réseau d'eau sanitaire du Bâtiment R + 12 du Siège de la BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2.

10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des surpresseurs, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires de la zone hors UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques et normes de performances des surpresseurs proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la liste d'au moins trois (3) références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne fin d'exécution (contrat ou tout autre document équivalent) ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- la copie des états financiers certifiés par le commissaire aux comptes pour les trois (3) derniers exercices ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe I**.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des surpresseurs, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition ;
- durée de vie ;
- coût de transport, de livraison et d'installation ;
- consommation énergétique ;
- coût de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour au plus tard le **vendredi 4 mai 2018 à 17 heures**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

12. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des surpresseurs.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Lieu de livraison et d'installation

Les surpresseurs commandés devront être livrés au Siège de la BCEAO et installés pour chaque lot, dans les locaux visés dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres.

16. Délai de livraison et d'installation

16.1 Le délai de livraison et d'installation des surpresseurs devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

16.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5 %) du prix du marché.

17. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des surpresseurs, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

18. Garantie

Les surpresseurs livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication, la période de garantie pièces et main-d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

19. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
 - soixante-cinq pour cent (65 %), à la livraison et l'installation conformes des surpresseurs attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire;
 - cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.
-

20. Litiges et contestations

20.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

20.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

20.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

21. Informations complémentaires

21.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

21.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTERISTIQUES DES SURPRESSEURS

1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

LOT 1 – SURPRESSEUR DE LA BACHE A EAU DE L'IMMEUBLE TOUR :

Le surpresseur à remplacer est composé de deux (2) électropompes verticales à étages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- marque : inconnue ;
- débit : 8 m³/h ;
- hmt : inconnue ;
- modèle : vertical sur socle ;
- puissance du moteur : 2,2 kW/triphasé ;
- tension : 380 /415V ;
- vitesse de rotation : 2900 T/mn – 50Hz .

Il dispose également :

- d'un ballon de maintien de pression de 300 litres (pression d'épreuve 10 bars maxi ; pression de service 6 bars) ;
 - d'une armoire électrique de contrôle et de commande ;
 - d'un collecteur d'aspiration et d'un collecteur de refoulement avec vannes et clapets anti retour ;
 - de manomètres de mesure de pression d'eau ;
 - d'un pressostat manque d'eau.
-

LOT 2 – SURPRESSEUR DU RESEAU D'EAU SANITAIRE DU BATIMENT R+12 :

Le surpresseur du réseau d'eau sanitaire du bâtiment R+12 est composé de trois (3) électro pompes dont les caractéristiques sont :

- marque : FLYGT ;
- débit : réglable de 9 à 24m³/h ;
- hmt : 50 à 114 mCE ;
- modèle : vertical ;
- puissance du moteur : 7,5 kW/triphasé ;
- tension : 380V ;
- vitesse de rotation : 2900 T/mn – 50Hz ;
- IP : 44.

Il dispose également :

- d'un ballon de maintien de pression de 200 litres (pression d'épreuve 16 bars maxi ; pression de service 10 bars)
 - d'une armoire électrique de contrôle et de commande ;
 - d'un collecteur d'aspiration et d'un collecteur de refoulement avec vannes et clapets anti retour ;
 - de manomètres de mesure de pression d'eau ;
 - d'un pressostat manque d'eau.
-

2. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS A LIVRER ET A INSTALLER

LOT 1 – SURPRESSEUR DE LA BACHE A EAU DE L'IMMEUBLE TOUR :

Le nouveau surpresseur à installer sera composé de deux (2) électropompes ayant chacune les caractéristiques techniques suivantes :

- marque : à préciser ;
- type : à préciser ;
- débit : à déterminer par notes de calcul ;
- modèle : verticales ;
- longueur d'aspiration : 10 mètres ;
- longueur de refoulement : 150 mètres ;
- hmt : à déterminer par notes de calcul ;
- puissance du moteur : à déterminer par notes de calcul ;
- tension : 230V / 400V – 3ph- 50Hz ;
- vitesse de rotation : 2900 trs/mn ;
- IP : 44.

Il sera prévu pour ce surpresseur :

- un ballon de maintien de pression à déterminer par notes de calcul ;
- une armoire électrique de contrôle et de commande ;
- divers appareils de mesure de pression (manomètres, pressostats, etc.) ;
- le remplacement des collecteurs d'aspiration et de refoulement avec leurs vannes et clapets anti retour.

IMPORTANT : le nouveau surpresseur doit être de marque **GRUNDFOSS, GUINARD, SALMSON** ou tout autre marque de qualité équivalente. La documentation technique du surpresseur proposé sera obligatoirement jointe à l'offre.

LOT 2 – SURPRESSEUR DU RESEAU D'EAU SANITAIRE DU BATIMENT R+12 :

Les caractéristiques techniques du surpresseur à fournir seront :

- marque : à préciser ;
- débit : 6 m³/ h ;
- type : vertical ;
- HMT : 60 mCE ;
- puissance du moteur : à préciser ;
- nombre d'électropompes : 2 ;
- tension : 230V / 400V – 3ph- 50Hz ;
- IP : 55.

Il sera prévu pour ce surpresseur :

- un réservoir maintien de pression de 100 litres ;
- une armoire électrique de contrôle et de commande ;
- d'un collecteur pour l'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- d'un collecteur pour le refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- divers appareils de mesure de pression (manomètres, pressostats, etc.).

Le surpresseur devra être de marque GRUNDFOSS, GUINARD, SALMSON ou toutes autres marques de qualité équivalente.

La documentation technique des équipements proposés sera obligatoirement jointe à l'offre.

NB : Compte tenu de l'embrun marin très corrosif dans la zone, le nouveau surpresseur devra subir un traitement contre la corrosion à la conception et devra disposer d'une bonne protection contre l'embrun marin. Le document attestant que le surpresseur a bénéficié de ce traitement, rédigé en langue française, devra obligatoirement être joint aux offres.

ANNEXE 1 : Cadres de devis estimatifs

L'offre de prix devra être présentée suivant les cadres ci-après. Ceux-ci pourront être éventuellement complétés.

LOT 1 : SURPRESSEUR DE LA BACHE A EAU DE L'IMMEUBLE TOUR

Désignation	Qté	Prix unitaire (F CFA HT)	Prix total (F CFA HT)	Prix total (Euros)
Surpresseur comportant deux (2) électropompes conformément au cahier de charges	1			
Armoire électrique de contrôle et de commande	1			
Un collecteur d'aspiration et un collecteur de refoulement avec vannes et clapets anti retour (à détailler)	Ens			
Ballon de maintien de pression de contenance à préciser (pression d'épreuve 10 bars maxi ; pression de service 6 bars)	1			
Divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc, à détailler)	Ens			
Divers accessoires d'installation (tuyauteries,...)	Ens			
Main d'œuvre pour la dépose des installations, la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	Ens			
Reprise des électro pompes déposés	ff			
Montant total HT/HDD (FCFA) / EUROS				

LOT 2 : SURPRESSEUR DU RESEAU D'EAU SANITAIRE DU BATIMENT R+12

Désignation	Qté	Prix unitaire (F CFA HT)	Prix total (F CFA HT)	Prix total (Euros)
Surpresseur comportant trois rez(3) électro pompes conformément au cahier de charges	1			
Armoire électrique de contrôle et de commande	1			
Réservoir de maintien de pression de 200 litres (pression d'épreuve 16 bars maxi ; pression de service 10 bars)	1			
Divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc, à détailler)	Ens			
Divers accessoires d'installation, à détailler (tuyauteries, ...)	Ens			
Fourniture tuyau DN100	18 ml			
Fourniture tuyau DN80	6 ml			
Fourniture tuyau DN50	2 ml			
Fourniture de vannes, clapets, brides, dilatoflex et autres à détailler	Ens			
Main d'œuvre pour la dépose des installations, la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	Ens			
Reprise des électro pompes déposées	ff			
Montant total HT/HDD (FCFA) / EUROS				

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BCEAO/SIEGE

BP 3108 DAKAR

SENEGAL

Objet : Fourniture et installation de surpresseurs sur la bache à eau de l'immeuble Tour et du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO à Dakar

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et à l'installation de surpresseurs pour remplacer ceux destinés aux réseaux d'eau sanitaire de la bache à eau de l'immeuble Tour et du Bâtiment R+12 du Siège selon les conditions ci-après :

- Lot 1 : remplacement du surpresseur sanitaire de la bache à eau de l'immeuble Tour pour un montant de.....FCFA ouEuros ;
- Lot 2 : remplacement du surpresseur du réseau d'eau sanitaire du bâtiment R+12 pour un montant de.....FCFA ouEuros ;

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations, conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
